



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Après plusieurs mois de sacrifices, de contraintes, la vie semble reprendre progressivement son cours normal, les enfants ont repris le chemin de l'école accueillis par des enseignants contents de retrouver leurs élèves et de voir dans l'ensemble de nos établissements une légère augmentation de nos effectifs.

Les associations, elles aussi, reprennent leurs activités progressivement en attendant certaines d'avoir accès à la nouvelle salle des sports qui verra son calendrier d'occupation se mettre en place dans quelques semaines. Déjà de nouvelles animations se profilent à l'horizon au sein de quelques-unes d'entre elles, mais aussi avec l'arrivée de nouvelles associations qui vont voir le jour.

La municipalité n'est pas en reste et après de nombreux reports c'est avec un certain plaisir que les activités culturelles, entre-autres, reprennent pour la satisfaction de tous.

En ce qui concerne les travaux, nous pouvons vous informer que tous les bâtiments communaux ouverts au public sont mis aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, que des mesures de sécurité routière préventives sont mises en place avec la pose de miroirs dans certains endroits dangereux et que les habitations, propriétés de la commune sont améliorées par une meilleure isolation thermique et l'installation du chauffage central pour la résidence du Béguinage. Des études sont en cours pour l'aménagement dans les semaines à venir du square des monuments aux morts et la réfection intérieure de l'église de Recquignies.

Une fin d'année riche en événements qui va nous conduire, nous l'espérons tous, vers une année nouvelle de liberté.

Soyez prudents, prenez soin de vous et de vos proches en respectant les consignes sanitaires, merci.

*Votre maire
Ghislain Rosier*





Menus du Restaurant Scolaire

La communication du restaurant de votre enfant évolue et le livret « *Soyons Complice à table* » aussi ! Le petit livret papier « *Soyons Complices à table* » fait peau neuve et se digitalise pour vous offrir un service plus actuel et plus pratique avec une accessibilité instantanée.

Découvrez, depuis la rentrée de septembre 2021, les menus quotidiens, les actualités du restaurant, les informations nutritionnelles et bien plus encore, depuis le site mobile <https://sites.google.com/api-restauration.com/menus-api-recquignies/soyons-complices-à-table>.

Arrêté permanent dans la rue de la Feutrerie depuis le 09 juillet 2021

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules à une vitesse de 50 km/h sur la rue de la Feutrerie jouxtant les équipements de loisirs du site de la Feutrerie représente un danger pour les riverains et les usagers.

CONSIDÉRANT qu'il importe dès lors de diminuer la vitesse des véhicules par la mise en place d'une limitation à 30 km/h sur la rue de la Feutrerie.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la rue de la Feutrerie est limitée à 30 km/h sur la section comprise venant du centre de la commune direction Boussois et venant de Boussois (avant le passage piétons) en direction du centre de la commune.



Bourse communale Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Le montant de la bourse communale pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 75€ et est réservé aux collégiens résidant à Recquignies et ayant moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire, boursier de l'Etat et dont le foyer est non imposable.

Le dossier sera à déposer en Mairie avant le 30 novembre 2021 avec les pièces justificatives suivantes : *certificat de scolarité 2021/2022, justificatif de la bourse d'état 2021/2022, relevé d'identité bancaire ou postal, avis de non imposition 2021 sur les revenus 2020 (des deux parents si concubinage), justificatif de l'autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce), attestation de la CAF du mois de septembre 2021 mentionnant les enfants à charges.*

Tout dossier incomplet ne sera pas traité (photocopies à la charge du demandeur).

Distribution des coquilles à la population

Les élus procéderont à la distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 11 décembre 2021 à partir de 09h00. En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 13 décembre 2021 en Mairie de 14h00 à 16h00.

Quant à la distribution des coquilles dans les écoles de notre commune, elle aura lieu le vendredi 17 décembre 2021 dans le courant de la matinée.

Distribution des colis aux anciens

Les élus procéderont à la distribution des colis aux anciens le samedi 13 novembre 2021 dans le courant de la matinée.



Spectacle de Noël des enfants de la commune

Le spectacle de Noël (comédie musicale « Le Fabuleux Voyage de Peter Pan ») offert aux enfants de Rocq et de Recquignies aura lieu le samedi 18 décembre 2021 à 14h00 à la salle des fêtes. Inscriptions et réservations à venir auprès de la Médiathèque.

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50
contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Distribution des bons de Noël

La distribution des bons de Noël aux anciens et aux demandeurs d'emploi auront lieu le mercredi 1^{er} décembre 2021 en Mairie. Pour les demandeurs d'emploi, la distribution se fera de 08h30 à 12h00 puis de 14h30 à 16h30. Quant aux anciens, elle se fera de 13h30 à 14h30.

Personne à charge	Personne seule		Couple	
	Barème	Montant	Barème	Montant
	450.00€	40.00€	680.00€	53.00€
1	600.00€	60.00€	830.00€	73.00€
2	750.00€	80.00€	980.00€	93.00€
3	900.00€	100.00€	1 130.00€	113.00€
4	1 050.00€	120.00€	1 280.00€	133.00€
5	1 200.00€	140.00€	1 430.00€	153.00€
6	1 350.00€	160.00€	1 580.00€	173.00€
7	1 500.00€	180.00€	1 730.00€	193.00€
8	1 650.00€	200.00€	1 880.00€	213.00€
9	1 800.00€	220.00€	2 030.00€	233.00€
10	1 950.00€	240.00€	2 180.00€	253.00€

Conditions de distribution aux demandeurs d'emploi

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis au moins trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau ci-contre (il sera demandé de fournir tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier, les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le dernier avis d'imposition, le livret de famille, les trois derniers justificatifs Pôle Emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil départemental, etc.).

Conditions de distribution aux anciens

Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans et les ressources doivent être inférieures aux barèmes de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A.), à savoir 10 881.75€ pour une personne seule (bon de 25€) et 16 893.94€ pour un couple (bon de 33€).

Rentrée scolaire dans nos écoles

Pour cette rentrée scolaire, le nombre d'élèves dans chacune de nos écoles est le suivant : 48 pour l'école maternelle Paul Langevin, 19 pour l'école maternelle de Rocq, 76 pour l'école primaire du Centre et 35 pour l'école primaire Jean Vilar.

Le corps enseignant de l'école maternelle Paul Langevin est composé de Mme Hermant, directrice, assistée de Mme Boulehai et de Mme Paquin. Quant à l'école primaire du Centre, il est composé de Mme Degrie, directrice, assistée de Mme Minette, Mme Sacristao, Mme Deville et de Mme Frison.

Le corps enseignant de l'école maternelle de Rocq est composé de Mme Verdière, directrice, assistée de Mme Fontaine. Quant à l'école primaire Jean Vilar, il est composé de M. Toussaert, directeur, assisté de Mme Toussaert.



HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h45 et de
13h45 à 16h45

Vendredi
09h00 à 11h45

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Jeudi
14h00 à 18h00

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00

Mercredi et Vendredi
08h15 à 12h15

**Halte Garderie « Les P'tits
Loups », Association
« Promotion de la santé »**

Médiathèque medi@nice



A.L.S.H. de juillet et d'août

Les accueils de loisirs sont toujours aussi appréciés malgré la crise sanitaire. Durant les vacances estivales, une soixantaine d'enfants inscrits aux accueils de loisirs 3-5 ans et 6-17 ans, de la commune ont pu apprécier les activités ludiques et variées autour de deux thèmes : « *Il était une fois les contes et les légendes* » pour la période du 12 au 30 juillet et « *C'est nous les artistes* » pour la période du 09 au 27 août 2021.

Côté animations, les enfants ont pu être initiés au tir à l'arc, au kayak, au paddle, au VTT, au jeu de piste, aux structures gonflables, au pédalo, à la randonnée, etc.

Ils ont pratiqué des activités scientifiques, créatives, culturelles et ont également effectué des sorties à la médiathèque, à la piscine, au cinéma, à Maubeuge plage et Watissart, au Zoo de Maubeuge, au Val Joly, au city stade, etc. Enfin, ils ont pris part aux interventions des pavillons d'été mis en place par l'agglomération, l'escape game « Sambre au trésor » de l'office de tourisme de Maubeuge, et dansé avec l'association Secteur 7 ; sans oublier la kermesse de fin juillet et l'exposition d'art de fin août.

Le tout avec joie, bonne humeur et dans le respect des règles sanitaires.



Travaux

Le projet de rénovation de la toiture et du pignon de la salle polyvalente Bâtiment Henry ainsi que du pignon de l'école Place de Nice a été inscrit dans le cadre du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs volet « Relance » 2020.

Coût total du projet : 58 612.00€ HT. Subvention Département du Nord : 29 306.00€ HT



Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

Pas de tribune de libre expression dans ce bulletin du fait de la non-réception, dans les délais, des textes de chacune des listes.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

04 octobre, 08 novembre et 06 décembre 2021 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Busin

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque medi@nice, sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à aurelieperot59@gmail.com

Camp d'été des Ados au Cap d'Ail

Pour la dixième année, la ville de Recquignies a proposé un séjour pour nos jeunes adolescents durant l'été. Celui-ci a eu lieu du 1^{er} au 13 août 2021 et s'est déroulé dans les Alpes Maritimes, entre Monaco et Beaulieu-sur-Mer, plus précisément au Cap d'Ail, petite station balnéaire accolée à la Principauté.

Le trajet a été effectué en train jusqu'à la gare de Nice puis en car jusque la structure. Toutes les sorties autour de la structure ont été effectuées avec les transports en commun. Seules les sorties plus lointaines ont nécessité une société de transport.. La structure d'accueil était bien aménagée avec piscine à disposition, sanitaires dans les couloirs et douches dans les chambres sur chaque étage. Le personnel était disponible et à l'écoute si cela était nécessaire.

Le séjour avait une dominante d'activités nautiques où les jeunes ont pu s'essayer au parachute ascensionnel, Flyfish/bouée tractée/canapé tracté, jet ski, etc. Ils ont également été sur la plage de Nice au bord de la Promenade des Anglais et ont effectué des sorties avec pique-nique dans les villes de Cimiez, Nice, Cannes ou encore Monaco. Piscine, veillée, jeux de groupe et sorties au parc Marineland d'Antibes et au parc aquatique Aquasplash étaient aussi au programme.



DÉCHETTERIES

Jeumont : 1256 rue du Maréchal Leclerc.

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

A partir du 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A compter du 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

*18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge*

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants : lundi 13 décembre 2021.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2021.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Arnaque à la mise à jour du compteur Linky



De prétendus techniciens d'Enedis se présentent au domicile de particuliers pour soi-disant mettre à jour les compteurs Linky. Cette nouvelle arnaque a été observée dans quelques villes de France. Les démarcheurs ne présentent aucun signe ou justificatif permettant d'identifier leur appartenance à une société. Leur but est de parvenir à entrer chez les particuliers afin de dérober des objets ou de faire du repérage en vue de commettre un cambriolage ou de les abonner à d'autres fournisseurs d'énergie sans leur consentement après avoir récupéré le numéro de PDL (Point De Livraison) sur votre compteur ou vos factures. Sachez que le compteur Linky est connecté. Si une mise à jour s'avère nécessaire, Enedis est en mesure de la réaliser à distance, sans intervention humaine.

Service-Public.fr 

URGENCE Qui appeler ?

SAMU  15 Urgence médicale	POLICE SECOURS  17 Signaler une infraction	POMPIERS  18 Situation de péril ou accident	URGENCE SMS  114 Accessible par application ou SMS	EN MER  196 Sauvetage en mer	EUROPE  112 → Urgence médicale → Infraction → Péril
--	--	---	--	--	--

3 9 19

ARRÊTONS LES VIOLENCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi
Murielle 38 ans

J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli
Josiane 63 ans

Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire
Malo 23 ans

VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.
Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



Facilitez vos démarches administratives avec le Camion bleu !

Le bus France Services, fruit d'un partenariat entre l'État et le Département, dessert une vingtaine de communes pour aider les habitants dans leurs démarches administratives. Il va à la rencontre des habitants de l'Avesnois pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien.

Labellisé Bus France Services, le Camion bleu est le fruit d'un partenariat entre le Département, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations.

De nombreux services sont accessibles dans le Camion bleu : Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Mutualité sociale agricole, Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières, etc.), État (carte grise, papiers d'identité...), Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction, etc.), Relais autonomie, Maison Départementale Insertion et Emploi (je suis au RSA et je cherche un emploi ou une formation, etc.), La Poste (comment envoyer ou recevoir un colis, etc.).

En ce qui concerne la commune de Recquignies, le passage du bus France Services se fera soit à Boussois (place du 08 mai 1945, mardi de la dernière semaine du mois) soit à Ferrière-la-Grande (place de la République, jeudi de la dernière semaine du mois) de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Contact possible par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel à avesnois.franceservices@lenord.fr.

Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Il est désormais permis de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. L'inscription électorale est donc possible après le 31 décembre (loi n°2016-1048). Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Les inscriptions se dérouleront aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Il convient de compléter le formulaire Cerfa n°12669*02 et de fournir les documents suivants :

- ♦ **Pour une inscription** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois) et le décret de naturalisation pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française.
- ♦ **Pour un changement d'adresse à l'intérieur de la commune** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois).
- ♦ **Pour une erreur ou une modification d'état civil** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an) ou un acte de naissance ou de mariage

Distribution des vignette Coupon Stibus Emeraude et Printemps

La distribution des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS aura lieu du 22 au 31 décembre 2021 de 09h00 à 11h45 en Mairie.

Concernant le coupon PRINTEMPS, celui-ci est réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou livret de famille). Pour le coupon EMERAUDE, il est réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité de 80% minimum reconnu officiellement par la MDPH. Il est donc impératif de ramener ce justificatif (carte ou courrier officiel précisant le taux d'incapacité).

Tous les bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également présenter leur avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020. Si la carte est trop ancienne alors il faut ramener une photo récente. Quant aux nouveaux bénéficiaires, ils doivent prévoir une photo récente et justifier de trois mois de résidence sur la commune (amener factures ou quittances de loyer).

Communiqué de Partenord Habitat

Présent dans votre ville, Partenord Habitat a à cœur de réserver les meilleures conditions d'accueil à l'ensemble des résidents à travers son réseau d'agences et de points service. Pour votre parfaite information, nous accueillons les clients de Recquignies au point-service de Jeumont, Résidence Léonard de Vinci, 255/2 rue Victor Hugo, les lundi, mercredi et vendredi de 09h00 à 11h30. Nos services sont également joignables par téléphone au 09.69.39.59.59.

En complément, et pour répondre aux attentes du plus grand nombre en matière de services digitalisés, nos clients ont désormais la possibilité de prendre rendez-vous sur notre site <https://www.partenordhabitat.fr>, via leur espace locataire. Ce service vise à leur conférer toute autonomie dans la gestion de leur agenda ainsi qu'une disponibilité de nos services 24h/24.

Hausse des prix du timbre en 2022

Lettre prioritaire (timbre rouge) ou lettre verte (timbre vert), les tarifs du timbre poste pour les particuliers augmenteront à partir du 1^{er} janvier 2022.

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 1.08€ à 1.16€, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1.43€ (contre 1.28€).

Quant à la lettre Ecopli, la lettre suivie et la lettre recommandée R1, elles passent respectivement à 1.14€, 1.66€ et 4.55€ (contre respectivement 1.06€, 1.56€ et 4.40€).

Dépôt du dossier de la médaille de la famille française

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation (article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Le dépôt des demandes en Mairie (formulaire CERFA n°15319*01) doit se faire avant le vendredi 11 février 2022 pour la promotion de l'année en cours.



Opération « Plantons le décor » - Hiver 2021

Pour préserver la biodiversité régionale, les espaces naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, le Parc Naturel de l'Avesnois et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre proposent aux habitants de planter des espèces locales dans leur jardin grâce à l'opération « Plantons le décor ». Cette action est la garantie de bénéficier de plantes de qualité, d'origine régionale, avec de bonnes capacités de reprise, produites par des pépiniéristes qui s'engagent à respecter un cahier des charges rigoureux.

Le principe est simple : les habitants choisissent dans la brochure de présentation (disponible dans les documents de la rubrique Environnement du site Internet de la ville) les espèces qui les intéressent, remplissent et envoient le bon de commande intégré dans la brochure.

- ♦ Avant le 29 octobre 2021 pour une livraison le samedi 27 novembre 2021 dans la matinée.
- ♦ Avant le 04 février 2022 pour une livraison le samedi 05 mars 2022 dans la matinée.

Ils profitent d'une commande groupée dont la livraison est prévue à la ferme du zoo, chemin rural de la croix, 59600 Maubeuge.

Pour des conseils et des renseignements, vous pouvez contacter le référent territorial Stéphane Marache (Technicien du PNR Avesnois) au 03.27.77.51.60 ou par mail à stephane.marache@parc.naturel-avesnois.com.

La propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Pour rappel, la déchetterie est ouverte et gratuite aux particuliers. Lors du ramassage des encombrants, ceux-ci doivent être déposés la veille au soir sur le trottoir sans entraver le passage des piétons.



Ouverture et clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2021/2022

Un arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2021-2022 est entré en vigueur. **La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée, pour le département du Nord, du dimanche 19 septembre 2021 à 09h00 au lundi 28 février 2022 à 17h00.**

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, les heures de chasse de l'ouverture à la clôture générale sont fixées de 09h00 à 17h00, heures légales.

Avis aux promeneurs : restez sur les sentiers balisés, portez des vêtements clairs (une chasuble ou un gilet fluorescent). Dès que vous constatez que vous entrez dans une zone de chasse, ne vous cachez pas. Au contraire, faites en sorte d'être vu par les chasseurs. Dès que vous êtes identifié, parlez aux chasseurs afin de recueillir un maximum de renseignements.

Rappel des consignes en déchetterie !

La C.A.M.V.S. est dotée de quatre déchetteries intercommunales (Aulnoye-Aymeries, Jeumont, Maubeuge et Saint-Remy-du-Nord) accessibles aux résidents de son territoire du lundi au dimanche midi pour les particuliers, du lundi au vendredi pour les professionnels, commerçants et associations.



Les déchetteries jouent un rôle important dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Elles sont en effet conçues comme des dispositifs indispensables pour la collecte, la valorisation, l'élimination et le réemploi de ces derniers.

Face à l'augmentation constante des tonnages collectés (déchets verts, encombrants et déchets ménagers spéciaux), il apparaît indispensable d'optimiser la gestion organisationnelle des sites afin de réguler les volumes entrants et permettre à chacun de bénéficier de ce service de façon équitable.

Aussi, les gardiens des déchetteries veillent au quotidien au respect du règlement intérieur affiché à l'entrée de chaque site :

- ◆ Respect des conditions d'accès : obligation de présentation d'un badge
- ◆ Interdiction aux véhicules de plus de 3.5T
- ◆ Limitation à 1m³ par jour et par déchetterie
- ◆ Obligation de tri des déchets déposés par l'utilisateur
- ◆ Interdiction de déposer des sacs d'ordures ménagères ou autres produits souillés (par exemple des cartons contenant des fruits ou légumes abimés)

Concernant le dernier point, cette interdiction comprend donc les produits invendus des marchés ou autres produits équivalents. La benne « incinérables » a été définitivement retirée des déchetteries depuis le 1^{er} septembre 2021 et ceci afin de développer davantage le tri réglementaire. Ces types de déchets seront donc formellement interdits.

Communiqué de l'Établissement Français du Sang

L'Établissement Français du Sang (EFS) a besoin de vous et rappelle que 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients. L'EFS et les malades ont besoin de la solidarité de tous ! Mobilisez-vous aussi souvent que possible ! Prenez le temps de sauver des vies. Partagez votre pouvoir, donnez votre sang. Plus d'informations sur le site de l'EFS (<https://dondesang.efs.sante.fr>).

Trouvez la collecte ou la Maison du Don près de vous sur le site <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> ou sur votre application mobile « Don De Sang ». Choisissez votre créneau préféré à partir du calendrier, cliquez et votre rendez-vous solidaire est réservé !

A noter que le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang, nous accueillons tous les donneurs sur l'ensemble des collectes. Le don de sang est également possible avant et après l'injection de vaccin contre la Covid-19 sans délai d'ajournement. En cas de vaccination à l'étranger ou d'essais vaccinaux, contactez-nous.

Autorisation d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du Service Urbanisme de la Mairie.

- ◆ Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*07 ou 13409*07) est obligatoire.
- ◆ Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*07) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols).

L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie. Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.

A noter également qu'il existe d'autres situations. Dans ce cas, il est nécessaire de consulter les informations présentes sur le site officiel de l'administration française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>).

Festival de l'humour RECQUIGNIES

Judi 11 Novembre 2021 - 15h30

« **Booder is back** »

Avec **Booder** à la Salle des Fêtes

9 € (adhérents) / 12 € (non-adhérents)



COMPLET

Vendredi 12 Novembre 2021 - 20h30

« **Et si Coluche était encore là ?** »

Avec **Joël** à la Salle des Fêtes

Entrée en échange de dons alimentaires

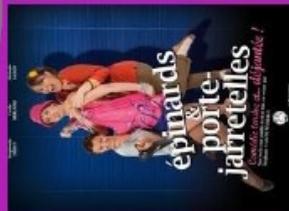


Samedi 13 Novembre 2021 - 20h00

« **Épinards & porte-jarretelles** »

Avec la **Cie** la Belle histoire à la Salle des Fêtes

6 € (adhérents) / 9 € (non-adhérents)



Dimanche 14 Novembre 2021 - 16h00

« **Bien entourée** »

Avec **Isabelle Vitari** à la Salle des fêtes

9 € (adhérents) / 12 € (non-adhérents)



Uniquement sur réservation à la médiathèque

Infos au 03 27 39 63 88

mediatheque@mairie-recquignies.fr



RECQUIGNIES - SALLE DES FÊTES TOUR DU MONDE MUSICAL AVEC NOS SCÈNES RÉGIONALES

8 / 9 / 10 OCTOBRE 2021

Vendredi 8 Octobre - 20H00

Musique du monde



Parisse Métisse

TARIFS : 6€ adhérents / 9€ non-adhérents

* Billet valable pour les 3 concerts

* Uniquement sur réservation

Infos et résas à la Médiathèque 03 27 39 63 88

mediatheque@mairie-recquignies.fr

Samedi 9 Octobre - 20H00

Pop Internationale



Andy KIRK

Dimanche 10 Octobre - 15H00

Country



SANDY and the Prairie Dogs

PASS
SANTAIRE
OBLIGATOIRE

Toute entrée vaut acceptation des mesures sanitaires en vigueur :

*Respect des distanciations

*Port du masque selon réglementation



P.P.C.R., l'heure de la reprise !

Depuis le vendredi 03 septembre, le Ping Pong Club de Recquignies a repris ses activités et ses entraînements ouverts à tous. Ceux-ci se déroulent chaque vendredi de 18 à 20 heures, salle du PPCR et salle Henry, place de Nice. 8 tables sont à votre disposition.

Les inscriptions sont prises sur place :

- ♦ 25€ pour les joueurs de moins de 17 ans,
- ♦ 35€ pour les joueurs de plus de 16 ans « loisirs »,
- ♦ 55€ pour les licenciés (joueur participant au championnat par équipe, ou individuel).

Le club est toujours à la recherche de nouveaux joueurs, n'hésitez donc pas à passer nous voir pour taper la balle en toute simplicité et amusement.

La vie du club est visible sur le blog <http://ppcr.over-blog.com> ainsi que sur notre page Facebook « club PPCR ».

Pour les personnes qui découvrent le club, voici une photo de la salle, située près de la place de Nice.

Sportivement vôtre, le comité.



FOOTBALL FEMININ

POUR LA SAISON 2021/2022

LA SECTION FEMININE DE L'AS

RECQUIGNIES RECRUTE



REJOIGNEZ NOUS

POUR ETOFFER NOTRE GROUPE

QUE VOUS SOYEZ DEBUTANTES OU CONFIRMÉES

NOUS T'ACCUEILLONS QUELQUE SOIT TON NIVEAU

A PARTIR DE 17 ANS POUR JOUER POUR LE PLAISIR

DANS LE RESPECT DES REGLES ET DES JOUEUSES





CONTACTER LE COACH CEDRIC BUSIN

TELEPHONE : 06 47 47 63 78

REPAS DES ANCIENS 2021

Le traditionnel repas des anciens organisé par la Municipalité et le C.C.A.S. se déroulera au restaurant scolaire le dimanche 31 octobre 2021 à partir de 12h00. Pour pouvoir y participer, vous devez avoir atteint vos 60 ans. **Ce coupon est à déposer en Mairie avant le lundi 11 octobre 2021.**

Nom Prénom

Adresse

Date de naissance / / Tél. / /

Accompagné(e) de votre conjoint(e) ? oui non

Un véhicule doit venir vous chercher ? oui non



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Les 08, 09 et 10 octobre, Tour du monde musical avec nos scènes régionales, Salle des fêtes.

Le 11 octobre, Dernier délai pour déposer le coupon d'inscription au repas des anciens en Mairie.

Le 13 octobre, Nettoyage des fils d'eau de la commune (zone 2 + centre-ville).

Le 29 octobre, Date limite de dépôt du bon de commande de l'opération « Plantons le décor ».

Le 31 octobre, Repas des anciens au restaurant scolaire à partir de 12h00 (Pass sanitaire obligatoire).

Le 08 novembre, Permanence des élus de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

Le 11 novembre, Cérémonie aux monuments aux morts de Rocq (11h00) puis de Recquignies (11h30).

Du 11 au 14 novembre, Festival de l'Humour, Salle des fêtes.

Le 13 novembre, Distribution des colis aux anciens à partir de 09h00.

Le 17 novembre, Nettoyage des fils d'eau de la commune (zone 1 + centre-ville).

Le 27 novembre, Livraison des commandes de l'opération « Plantons le décor », Ferme du zoo à Maubeuge.

Le 30 novembre, Dernier délai pour déposer le dossier de la bourse communale Collège de la 6ème à la 3ème, Mairie.

Le 01 décembre, Fermeture de la Mairie à 11h30.

Le 01 décembre, Distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emplois de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, et aux anciens de 13h30 à 14h30, Mairie.

Le 06 décembre, Permanence des élus de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

Le 11 décembre, Distribution des coquilles à la population à partir de 09h00 (retrait en cas d'absence le 13 décembre de 14h00 à 16h00 en Mairie).

Le 13 décembre, Ramassage des encombrants.

Le 18 décembre, Spectacle de Noël des enfants de la commune (comédie musicale « Le Fabuleux Voyage de Peter Pan ») à 14h00, Salle des fêtes.

Le 17 décembre, Distribution des coquilles dans les écoles.

Vignettes Stibus

Les 06/07/08 octobre, 04/05/08 novembre, 06/07/08 décembre, Distribution de 09h00 à 11h45, Mairie.

Du 22 au 31 décembre, Distribution Coupon Stibus Emeraude et Printemps de 09h00 à 11h45, Mairie.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentile (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Detrez (06.89.36.62.01).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Nachez (06.40.91.99.01) et de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr